

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 32 (1947)  
**Heft:** 2

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 27.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

J.A.

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex, par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50 Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

Tél. 2 73 81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne

Tél. 2 83 90

## La caisse Raiffeisen dans nos communautés rurales

(Exposé fait par M. l'abbé H. Monnard, président de la Fédération, lors de la journée d'étude des dirigeants des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand.)

### I. La communauté rurale, son importance.

Par communauté rurale, nous entendons l'ensemble des familles, des personnes morales ou physiques comprises dans le cadre naturel de la paroisse ou de la commune politique. Les personnes physiques qui la composent présentent des diversités nombreuses : agriculteurs, propriétaires ou fermiers, artisans, commerçants, ouvriers, gens de professions libérales, jeunes gens et enfants. Les personnes morales sont de caractère obligatoire comme la paroisse ou la commune ou de caractère libre comme les différentes associations économiques : syndicats, coopératives, etc., ou association à buts divers, sociétés de chant, musique, sport, etc.

Entre les différents membres de la communauté, il y a évidemment une interdépendance très grande. Ces membres ont besoin les uns des autres tant au point de vue spirituel qu'au point de vue matériel. Cette communauté doit assurer à ses membres l'éducation religieuse et morale, elle doit pourvoir à sa formation politique et civique, elle doit aussi leur assurer les ressources économiques nécessaires. Ces différents besoins seront satisfaits par le travail des différents membres et par les organisations qui les unissent entre eux. Le paysan a besoin de l'artisan et du commerçant, l'artisan, à son tour, a besoin du paysan, les uns et les autres ont besoin de gens de profession libérale.

La communauté rurale est une unité naturelle, elle est comme une extension

de la famille. Elle n'est pas seulement une circonscription administrative de l'Etat, mais elle en est une cellule vivante. C'est en elle que se forme le citoyen ; elle est le cadre naturel et le terrain favorable au développement des vertus religieuses, morales, civiques qui font l'homme complet. Saura-t-on se dévouer pour le pays si l'on ne sait se dévouer dans le cadre de la commune ? Pratiquera-t-on une politique honnête sur le plan cantonal ou fédéral si le citoyen ne le fait pas dans sa commune ? Le citoyen aura-t-il confiance dans les autorités supérieures, s'il a devant les yeux, dans sa commune, des autorités malhonnêtes ?

La constitution même de notre Etat donne à la commune une importance capitale : on est citoyen suisse parce qu'on est tout d'abord citoyen d'une commune, c'est donc par elle qu'on est rattaché au pays. De même on devient membre de l'Eglise en étant tout d'abord membre d'une paroisse. La force et la vitalité du pays ne dépendront donc pas tant de la force du pouvoir central que de la vitalité des communautés qui le composent. Il est à remarquer que si la communauté rurale est une unité naturelle, sa force ne pourra cependant résulter que d'un ensemble de vertus qui cimenteront cette unité. Dans cette communauté en effet il est de nombreux éléments qui tendent à la dissocier : les besoins économiques communs, même s'ils sont défendus par des associations particulières, tendent plutôt à diviser qu'à unir. Il importe donc de développer, chez les membres de la communauté l'esprit de solidarité, le sens des responsabilités, le dévouement à la cause commune, vertus sans lesquelles la communauté ne sera bientôt plus qu'un agrégat de citoyens cherchant le plus possible à tirer profit les uns des autres. Ces vertus seront cultivées par la formation religieuse donnée dans la pa-

roisse, par l'éducation donnée dans les écoles, mais cela ne suffit pas. Il faut évidemment que la vie publique de la communauté et les institutions qui la composent contribuent également à développer ces vertus. Chacun sait en effet que la meilleure éducation théorique donnée au catéchisme et en classe est rapidement détruite si la vie de tous les jours la contredit dans la pratique. Il est donc de notre devoir de faire en sorte que les différentes organisations qui rentrent dans le cadre de la communauté aient, en même temps qu'un caractère directement utilitaire, un caractère indirectement éducatif. C'est faire œuvre chrétienne et patriotique que d'agir ainsi.

### II. La Caisse Raiffeisen, son rôle.

Personne ne saurait douter qu'un élément important, essentiel même, de la communauté rurale ne soit l'élément financier. Tous les membres de la communauté, personnes morales ou physiques, ont à traiter de questions financières. Cet élément joue un rôle capital dans la vie des particuliers comme dans la vie des sociétés. De la manière dont cette question sera traitée dépend en grande partie la situation matérielle et même morale des individus. Il faut donc, et cela va de soi, que les finances de la communauté soient traitées dans un esprit conforme à nos traditions chrétiennes et suisses. C'est précisément ce que font nos Caisses Raiffeisen, et, je me hâte de le dire, elles sont seules capables de le faire pleinement. Sans doute, matériellement parlant, n'importe quel petit banquier ou « magasin à argent » serait capable de recevoir des fonds et de prêter de l'argent ; mais ce qui est d'importance capitale, l'esprit, n'y serait pas. Le magasin à argent travaillerait dans un esprit capitaliste, c'est-à-dire à son profit personnel au détriment de la communauté. Ce qu'elle re-

cherche, ce n'est pas son profit personnel, mais l'indépendance et l'autonomie financière de la communauté en poursuivant à la fois un but économique et éducatif.

#### Rôle économique.

Le rôle économique de la Caisse Raiffeisen est de pourvoir à tous les besoins financiers de la communauté dans les conditions les plus avantageuses pour chacun. Elle veut assurer aux déposants les meilleures conditions possibles de taux et de garanties. Elle veut fournir à ses membres les fonds nécessaires aux meilleures conditions, afin de leur permettre une existence indépendante et des charges financières supportables. Une Caisse locale ne peut remplir ce rôle que si elle est techniquement irréprochable. Nous pouvons dire avec fierté que c'est le cas pour nos Caisses, grâce aux principes éprouvés qui sont à leur base et à notre Union centrale qui en assure le contrôle et l'indépendance financière. Rien n'est déplorable comme de voir parfois des institutions d'inspiration religieuse, fruit d'intentions généreuses, aboutir à des fiascos regrettables, par suite d'erreurs techniques ou de désordre déplorable. Le Christ a déjà remarqué que les fils des ténèbres sont plus habiles à conduire leurs affaires que les fils de lumière; ce n'est pas un encouragement dans le malheur mais une mise en garde dans l'organisation. Une institution d'inspiration chrétienne doit être matériellement et techniquement à la hauteur des principes qui l'ont inspirée. C'est là un point d'honneur auquel tous les chrétiens doivent tenir. C'est pourquoi nos Caisses doivent être intrinsèques vis-à-vis des principes qui font notre force et que nous devons tout mettre en œuvre pour leur assurer une organisation impeccable.

Pour jouer leur rôle économique dans un véritable esprit chrétien, nos Caisses doivent avoir en vue, dans toute leur activité, le bien de leurs membres et non l'utilité directe de la Caisse. Nos comités n'oublieront jamais cela dans l'octroi des prêts et crédits comme d'ailleurs dans toutes leurs décisions. Vous avez remarqué d'ailleurs que les demandes d'emprunt doivent toujours indiquer à quoi doit servir cet argent. Avant toute autre considération, les Comités doivent examiner l'utilité réelle d'une avance de fonds. Secondairement seulement, ils devront examiner la valeur des garanties. Si un prêt n'est pas utile au membre, il devra être refusé impitoyablement, même si ce serait une bonne affaire pour la Caisse. Agir autrement, c'est faire preuve d'esprit capitaliste. Si l'utilité est réelle, on devra faire une large part de confiance non seulement aux garanties matérielles, mais encore et surtout aux garanties morales. Si l'emprunteur mérite confiance, si l'emprunt doit réellement l'aider, lui ou sa famille, à réaliser une vie meilleure, on devra être aussi large que possible quant aux garanties matérielles. Je n'entends pas que l'on puisse violer les statuts, accorder des prêts en blanc, mais vous savez très bien qu'il y a une lettre et un esprit des règlements et que c'est avant tout l'esprit qu'il faut suivre.

J'aimerais exprimer un vœu à l'adresse des réviseurs de l'Union suisse. Lorsqu'un comité s'est affirmé par un travail sérieux et dix, quinze ou vingt ans d'activité au cours desquels la Caisse n'a subi aucune perte, que d'autre part cette Caisse a un fonds de réserves, il serait souhaitable qu'on fasse plus entière confiance aux organes responsables et qu'on ne les chicane pas sur la valeur problématique d'une caution ou sur

le pourcentage d'une hypothèque 1er rang. Personne mieux que le comité n'est à même de juger de la valeur morale et financière d'un débiteur; c'est donc à lui avant tout que l'on doit s'en remettre.

Le point de vue «utilité du membre» doit toujours être considéré en premier lieu dans l'octroi des prêts. En période d'abondance d'argent, comme c'est le cas actuellement, on ne jettera pas l'argent à la tête des emprunteurs, dans le but avant tout de diminuer les fonds improductifs. En période de pénurie de fonds on s'efforcera, même au prix de sacrifices financiers, d'accorder les prêts vraiment utiles.

Ce point de vue doit également être considéré en premier lieu dans l'exigence des amortissements. Si c'est un service à rendre à tel débiteur que de l'obliger à diminuer ses dettes en une période de prospérité on ne dira pas «nous avons assez d'argent, laissons tomber l'amortissement». Mais on exigera l'amortissement comme si l'argent manquait. De même, si, par suite de bonnes affaires, un débiteur désire faire un amortissement extraordinaire, on ne l'en empêchera pas. Agir autrement est également faire preuve d'esprit capitaliste.

Il sera peut-être dans le rôle de la Caisse de conseiller à tel membre qui dispose de fonds d'augmenter son outillage, de faire des travaux d'amélioration foncière ou immobilière plutôt que de placer ses capitaux en caisse ou de rembourser ses hypothèques. La Caisse a un rôle économique et éducatif à remplir en se plaçant uniquement au point de vue du bien de ses membres.

La Caisse a aussi un rôle économique à jouer en facilitant l'épargne. Je me demande si nos Caisses comprennent toujours bien ce rôle, spécialement auprès de l'enfance et de la jeunesse. Nous avons vu, ces dernières années, s'ouvrir de nombreuses exploitations de tourbières et de mines. Il en est résulté une affluente considérable d'argent aux mains de la jeunesse. A-t-on fait quelque chose pour aider les jeunes à épargner? Hélas! on a vu des jeunes gens et même des enfants dépenser follement à l'occasion de fêtes de villages. Sans doute, c'est avant tout aux parents de veiller au bon usage de cet argent; mais, les organes dirigeants de nos Caisses n'auraient-ils pas dû étudier la question de faciliter d'une manière ou d'une autre l'épargne de ces jeunes.

Je crois que c'est le rôle de nos Caisses de susciter le goût de l'épargne chez les enfants déjà. Je crois utile de voir se généraliser la manière d'agir de certaines Caisses qui donnent un carnet d'épargne et une tire-lire à chaque nouveau-né. Une campagne peut être faite auprès des enfants par les maîtres d'école. Ne pourrait-on pas étudier la mise sur pied d'un système d'épargne pratique pour domestiques de campagne, ouvriers agricoles, ouvriers d'usine ou de chantier?

Les taux actuels, les charges fiscales ne sont certes pas favorables à ce goût de l'épargne, mais ce qui doit être recherché par les épargnants, ce n'est pas tant un gros rendement que la constitution d'un capital en vue de leur établissement futur. Ce capital, quels que soient les taux, sera toujours constitué davantage par les apports de fonds que par les intérêts du dépôt.

#### Rôle éducatif.

Quelques mots encore sur le rôle éducatif de la Caisse. De par leur constitution même, nos Caisses ont une valeur éducative. Elles doivent contribuer à développer l'esprit de solidarité et de désintéressement

ainsi que le sens des responsabilités que nous avons dit être nécessaires à la vitalité de nos communautés rurales. Le travail et le dévouement des membres des Comités, sont une formation pour eux et un exemple pour leurs concitoyens.

La Caisse est éducatrice de ses organes dirigeants, de ses membres, et de la communauté tout entière.

Elle est éducatrice pour le caissier tout d'abord. J'en appelle à leur expérience. Que de choses n'avons-nous pas apprises, comme caissier, de grande utilité pour nous et pour les autres. Goût de la précision (les comptes ne peuvent pas boucler à quelques francs ni même à quelques centimes près). Goût de l'ordre, on ne peut laisser traîner les choses sans risquer de ne plus s'en sortir. Je me plais à relever à cette occasion l'ordre et la ponctualité de notre Centrale. Vous pouvez vous adresser à l'Union Suisse n'importe quand, pour n'importe quoi, vous avez toujours une réponse rapide et précise. Peut-on en dire autant de chacune de nos Caisses?

Et puis, comme caissier, nous avons appris quantité de choses pratiques dans l'ordre juridique et commercial, choses qui font de nos caissiers des conseillers appréciés dans nos villages. Nous, caissiers, ne devons jamais négliger d'apprendre, par notre journal, par les circulaires de l'Union Suisse, par nos journaux d'étude, par des lectures instructives, soit les questions de principes, soit les questions pratiques. Nous devons avoir l'ambition d'être au courant de tout ce qui peut être utile à nos membres. Cela nous est rendu facile grâce avant tout à notre Centrale, ce qui ne serait pas le cas pour des Caisses indépendantes.

La Caisse est éducatrice des membres des Comités. Elle doit leur donner le goût du dévouement à la chose publique, l'habitude d'endosser des responsabilités, par conséquent, de discuter objectivement, charitablement, de retourner sous toutes ses faces les problèmes qui leur sont posés. J'ai entendu des membres d'un Comité me déclarer n'avoir pas pu dormir à la suite d'une séance où avait été débattue une question délicate, qui d'ailleurs n'avait pu être tranchée que plus tard. J'estime que de tels faits démontrent le sérieux du travail accompli et que nos Caisses contribuent également à donner à leurs dirigeants le sens des responsabilités et l'amour du prochain. Il faut pour cela que les Comités remplissent effectivement leurs tâches et toutes leurs tâches. Les caissiers les aideront non pas en faisant tout le travail et en ne demandant des Comités qu'une ratification de leurs décisions, mais en leur laissant toute la responsabilité des décisions, à prendre. Si nous avons prévu, pour cette journée, l'étude du rôle des Comités de direction et de surveillance et du caissier, c'est précisément pour que nous puissions revoir ensemble ce que chacun doit faire et comment il doit le faire. Nous aurons donc l'occasion, en étudiant ces questions, de voir pratiquement l'application des principes raiffeisenistes.

La Caisse Raiffeisen est éducatrice de ses membres. Elle doit leur donner le sens de la solidarité. Elle le fait déjà par sa constitution même. Le débiteur sait que l'argent qu'il emprunte appartient à un concitoyen, que s'il ne remplit pas ses obligations, il nuit à un prochain immédiat. Il se sent lié par cette solidarité, ce qui n'est pas le cas si l'emprunt a été fait à une banque. Le déposant sait que son argent est reprêté honnêtement à un voisin. Cet échange quasi immédiat de l'argent fait sentir aux membres de la communau-

té le lien étroit qui les unit. Ce point de vue doit être mis en lumière quand l'occasion se présente d'inviter quelqu'un à travailler avec la Caisse Raiffeisen, de faire par exemple la cession d'un titre hypothécaire.

La Caisse Raiffeisen éduque ses membres en leur donnant des habitudes d'ordre et d'exactitude. Il faut absolument pour cela que l'on soit d'une exigence rigoureuse vis-à-vis des débiteurs, Intérêts et amortissements doivent arriver à échéance. Cette exactitude absolue doit être jointe à une bienveillante compréhension. Il faut que ces débiteurs s'habituent à demander des délais quand ils ne peuvent pas, pour des raisons valables, respecter une échéance. Il faut que l'on sache qu'à la Caisse Raiffeisen on est compréhensif, mais exigeant et exact. Il faut que toute l'administration de la Caisse respire l'ordre, la loyauté, la justice. Pas de parti pris dans l'octroi des prêts, pas de lenteur dans la correspondance, pas de négligence dans les affaires courantes. La Caisse Raiffeisen est sérieuse et ne traite rien à la légère. Elle obligera ainsi ses membres à contracter des habitudes heureuses qui se feront sentir dans toute l'activité de la communauté rurale.

\* \* \*

Je m'excuse d'avoir rappelé des principes connus de vous tous ; mais j'ai pensé utile de le faire au commencement d'une journée qui voudrait être en même temps une occasion de formation en profondeur et en étendue : en profondeur par une conviction plus ferme de la valeur et de l'utilité de nos principes, et, en étendue, par une connaissance technique plus complète.

Puissent ces quelques principes être toujours présents à tous les cœurs dans notre activité afin que nos Caisses remplissent pleinement leur rôle d'institution à base de vrai christianisme.

### Les convictions chrétiennes

Sans elle, ni l'individu, ni la famille, ni la société ne peuvent être pleinement heureux. L'homme ne peut oublier qu'il doit travailler durant sa vie en vue d'une fin dernière. Or, l'esprit matériel des temps modernes crée de multiples obstacles à la réalisation de cet objectif suprême de la vie humaine. Il est donc nécessaire de restaurer, sur des bases solides, la conception chrétienne de la vie, d'examiner sérieusement les raisons de croire et de mettre en harmonie tous les actes de la vie avec les croyances qui doivent être les guides de nos actions.

Nous devons être profondément imbus des principes chrétiens et les pratiquer intégralement, avec une conviction et un zèle qui ne laissent pas de place à la médiocrité. Restaurer les valeurs morales et réveiller la vie de l'esprit par la croyance en Dieu, telle est la tâche de la religion. La civilisation que

nous voyons s'écrouler devant nous, historiquement et essentiellement, a ses bases dans l'Evangile de Jésus-Christ : « Si le Seigneur ne construit la demeure, ils travaillent en vain ceux qui l'édifient. »

Chacun des maux que la démoralisation et l'incroyance de notre époque ont infligé à notre pays est un crime contre la conception chrétienne de la société. La loi civile paraît impuissante à punir les hommes pour leurs agissements destructeurs et aux conséquences si lamentables dans leurs finances, dans les affaires, ainsi que ces crimes contre l'honnêteté et le bon ordre qui suppriment la moralité publique et privée.

Avec des convictions bien trempées, nous comprendrons mieux les grands devoirs de la charité chrétienne, de l'amour du prochain, qui est le perfectionnement non seulement de la vie religieuse, mais encore de la vie sociale tout entière et de ses différentes manifestations.

Faisant application de la doctrine chrétienne, nous retrouverons tous les agriculteurs, toutes les familles d'une commune ou d'une paroisse unis dans l'amour du bien commun. Nous ne verrons plus ces éternelles querelles qui divisent les citoyens et les familles en deux camps dans des rancunes séculaires. Nous ne verrons plus ce spectacle lamentable de la jalousie, de la rivalité qui empêchent tant de progrès.

Parce que telle famille propose ou soutient une organisation, telle autre s'y oppose avec une énergie farouche.

Et ainsi, on ne fait rien ou l'on de fait rien de bien !

Oui, nous manquons de charité et ce défaut est la cause la plus profonde de notre infériorité dans beaucoup de domaines de la vie économique, sociale et morale de nos campagnes. C'est surtout parce que nous n'avons pas une compréhension assez nette, assez précise de nos devoirs et de nos obligations comme chrétiens que tant de misères nous affligent.

Nous devons proclamer bien haut que la vie tout entière de nos populations rurales doit être imprégnée par les préoccupations chrétiennes et que, sans elles, l'existence devient trop misérable !

Nos mutualités de crédit trouveront, elles aussi, dans la pratique de ces principes, la source de leur prospérité et de leurs succès ! Puisse-t-on dire des membres de nos Caisses ce que les païens proclamaient des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment. »

V. Raemy.

### Il faut apprendre l'épargne

Il est de fait que le peuple suisse perd le sens de l'épargne. Il suffit de regarder autour de soi pour être frappé du gaspillage pécuniaire auquel se livrent d'innombrables personnes. Une véritable frénésie de dépenses déferle à travers notre pays. Après les années de guerre, de destructions et de privations, quantité de gens éprouvent le besoin de se donner au moins les apparences de l'abondance. Ils subissent les lois de la compensation. Bien des personnes ne veulent pas économiser. Elles proclament qu'elles ne voient plus pourquoi elles mettraient de l'argent de côté, du moment que l'Etat, par les impôts et les prélèvements de toute sorte, leur prend le plus clair de leur superflu. Ceux qui hier encore avaient le sens de l'épargne l'abandonnent peu à peu. Ils passent toujours plus nombreux dans le camp des insouciantes, des prodiges qui dépensent au jour le jour ce dont ils disposent et comptent simplement sur l'Etat-providence pour leur venir en aide le jour où ils seront à bout de moyens d'existence. On est en général par trop enclin à surestimer la portée de l'assurance-vieillesse, dont on fait un oreiller de paresse et de laisser-aller.

Cet état de choses est excessivement grave. Aussi sommes-nous heureux de voir se multiplier de plus en plus les recommandations au peuple de ne pas vivre uniquement dans le présent, mais de songer également à l'avenir, en économisant, en épargnant.

#### Il faut apprendre l'épargne !

Le dictionnaire Littré donne une explication qui, avec autant de simplicité que de clarté, définit l'épargne comme suit : « administration des dépenses telle qu'elles soient moindres que les recettes. » Si limpide qu'elle paraisse cette définition est néanmoins malaisément applicable, surtout dans les temps actuels, en raison peut-être du fait que les Etats entraînés par les événements, dépensent largement au delà de leurs ressources, donnant ainsi aux particuliers un mauvais exemple.

« Epargner » dans le sens séculaire de renoncer par prévoyance à consommer immédiatement des biens disponibles, les mettre de côté et les conserver pour faire face à un besoin qui se manifestera plus tard, semble être devenu, pour plusieurs, une notion vide de sens. Certes, le renchérissement du coût de la vie, l'accroissement des impôts et des contributions, les bas taux et l'incerti-

tude de la situation générale ne favorisent pas l'épargne. Pourtant, si nous relisons l'histoire, nous y trouverons des époques aussi troublées que celles d'aujourd'hui. Ainsi, en considérant tout spécialement la chute de l'ancienne Confédération, avec les foyers en flammes et le pillage des caisses publiques et privées, chacun se demande où en serait le bien-être dont jouit aujourd'hui le peuple suisse avec son organisation économique et son appareil de crédit solidement construit et, par là même, que serait l'occupation de chacun de nous si nos ancêtres, dans des temps aussi bouleversés que ceux que nous vivions, avaient définitivement repoussé toute idée d'épargne pour se laisser aller à la dépense et aux prodigalités, cela d'autant plus que, suivant un vieux dicton toujours confirmé par l'expérience : il est facile de passer de l'économie à la prodigalité, mais il est pénible de revenir de la prodigalité à l'économie.

Nous pouvons nous estimer heureux que, dans les temps qui ne leur étaient pas spécialement propices, il se soit trouvé des hommes prévoyants pour reconnaître la grande portée économique et sociale de l'épargne et qui, en fondant des caisses d'épargne de toute sorte, banques et Caisses Raiffeisen, ont répandu dans tous les milieux l'idée de l'économie et en ont montré le sens.

Il importe peu que l'épargne, qui se faisait en nature du temps des Pharaons, ait pris au cours des siècles d'autres formes résultant du passage de l'économie naturelle à celle d'aujourd'hui, basée sur la monnaie et le crédit. Son sens véritable et profond reste toujours le même ; seule la manière d'épargner, la forme extérieure de l'épargne, sa raison d'être et sa signification pour chacun, pour les classes de la population et pour le peuple entier ont, avec le temps, subi des modifications ; les possibilités d'épargner sont en fonction de l'évolution ordonnée de l'économie, devenues diverses et nombreuses, surtout rationnelles et productives.

*Il faut rapprendre l'épargne !* Certes, il faut convenir que depuis trente ans au moins, les conditions économiques et sociales ont évolué à tel point que le besoin inné en chacun de nous d'épargner n'a pu trouver à s'exercer normalement. Les longues mobilisations, la crise persistante au delà de 1914-18 et la suite des événements qui se sont succédés jusqu'en 1939 et enfin le dernier cataclysme mondial ont mis une sérieuse entrave à la formation de l'épargne basée sur l'économie au sens

populaire du terme. Il fut un temps, dans le passé, où l'existence mieux coordonnée permettait mieux à chacun d'administrer ses dépenses selon ses recettes. Les plus sages conseils prodigués dans ce sens ne suffisent pas à ramener les gens à la raison, si un certain genre de vie, des notions sociales différentes, si le manque de confiance dans l'avenir viennent contrecarrer les meilleures résolutions.

*Il faut rapprendre l'épargne.* L'épargne stimule la force de caractère de l'homme et lui procure les inestimables bienfaits de l'indépendance. Epargner doit redevenir un mot à la pleine résonance de jadis. Il faut que chacun se réimpose la véritable discipline personnelle qu'exige l'épargne, le renoncement à certains plaisirs confortables, en résistant au penchant pour le luxe, pour toute dépense susceptible de compromettre dangereusement un budget. Chacun doit faire preuve de l'énergique volonté de mettre de côté les fonds qui ne lui sont pas absolument indispensables et de déposer auprès d'une Caisse d'épargne les sommes ainsi épargnées. Jamais on n'insistera suffisamment sur la portée sociale de l'épargne, qui est un remède puissant contre les malheurs sociaux, puisqu'elle écarte la misère et qu'elle contribue à créer et à augmenter le bien-être de larges couches de la population, tout en assurant l'indépendance économique d'un nombre toujours plus grand d'existences.

*Il faut rapprendre l'épargne.* Car c'est dans la restauration des vertus toujours vivantes de l'épargne que réside le moyen le plus efficace de procurer un fondement solide à la famille, de lutter contre les abus du crédit et contre le danger des achats à tempérament.

### Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le marché monétaire et des capitaux n'a pas subi de modifications notables depuis notre dernière chronique. La liquidité reste abondante mais, d'une manière générale, l'afflux de capitaux dans les banques est moins important que par le passé. D'autre part, les opérations de crédit vont en augmentant, favorisées par la conjoncture que fait naître la satisfaction des besoins accumulés dans le pays même, spécialement dans le secteur de la construction, ainsi que par la nécessité pour la Confédération de financer les exportations dans les pays

pauvres qui se trouvent momentanément dans l'impossibilité de nous payer. Ensuite de la forte demande de moyens de paiement qui se fait toujours sentir à cette époque, la circulation des billets de banque a atteint à la fin de l'année un chiffre record de 4091 millions. En revanche, la Banque nationale justifiait plus de 5 milliards de réserve d'or à la fin de l'année. C'est dire que la situation technique de notre monnaie est saine et forte. Les avoirs en compte de virement auprès de la Banque nationale fluctuent toujours entre 1100 et 1200 millions. La mise à contribution du crédit de l'institut d'émission a pris récemment quelque ampleur. Le mouvement de la masse monétaire reflète encore dans son ensemble une situation stable, mais il est certain que le niveau des taux d'intérêt a maintenant touché le fond. Le rendement brut des emprunts fédéraux « standard », qui avait avancé à un moment donné à 3.15 % pour fléchir de nouveau quelque peu en janvier manifeste toujours, en tendance générale, des velléités de hausse. L'intérêt moyen des obligations de caisse reste de 2,86 % chez les banques cantonales prédominantes mais a déjà augmenté de 2,77 à 2,82 % chez les grandes banques. L'intérêt moyen des Caisses d'épargne officielles est toujours de 2,37 %. Quant au taux des premières hypothèques il sera encore en 1947 de 3 ½ % si le marché n'accuse pas de revirement sensible dans un temps rapproché. L'évolution actuelle semble toutefois confirmer la justesse de l'opinion que nous avons toujours défendue qu'il eût mieux valu maintenir l'ancien taux de base de 3 % de sorte à pouvoir continuer à servir aux fidèles déposants un intérêt favorable susceptible d'encourager, de stimuler l'épargne.

\* \* \*

Le ralentissement général de l'afflux de nouveaux dépôts et la recrudescence de retraits de fonds et des demandes de crédit se fait sentir également de plus en plus dans le secteur des Caisses Raiffeisen. C'est ce que dénotent la plupart des comptes annuels qui parviennent actuellement à l'Union. Les réserves de disponibilités sagement constituées diminuent. La question du maintien constant d'une saine et forte liquidité reprend donc une acuité particulière. Les Caisses qui ne disposent pas d'un surplus important de capitaux stables tiendront compte de ce revirement et se cantonneront logiquement avant tout dans les petites affaires courantes. En tout état de cause, il ne

saurait être fait appel au crédit de l'Union pour financer d'importants prêts hypothécaires à long terme.

Février est l'époque où les Conseils se réunissent pour adopter les comptes et fixer les taux pour la nouvelle année. Ils se baseront à cette occasion sur l'échelle ci-après qui tient spécialement compte de la situation et de la tendance actuelle du marché de l'argent:

Obligations :	2 % %
Caisse d'épargne :	2 ¼ %
Comptes courants :	1—1 ¼ %

Pour les prêts hypothécaires premier rang on pourra adopter le 3 ½ % qui se généralise de plus en plus dans la plupart des cantons. Pour les prêts hypothécaires second rang avec garantie complémentaire et les avances sur nantissement on envisagera le 3 ¾ %—4 % et pour les prêts sur cautions et engagements de bétail le 4—4 ¼ %.

Vu l'augmentation constante des charges (salaires, impôts, etc.) il conviendra en tout cas de tenir bien compte des possibilités effectives du bilan en prévoyant une marge de gain suffisante pour laisser un bénéfice normal pour la dotation rationnelle de la réserve. Cela est en particulier de rigueur pour les Caisses qui ne disposent pas encore de fonds propres suffisants, tels qu'ils sont exigés par la loi sur les banques.

## De tout un peu

\* **La Chambre vaudoise d'agriculture** a inscrit à son programme d'activité pour 1947: «Crédit: conseils en matière de crédit agricole et collaboration en vue de la défense des Caisses Raiffeisen existantes et de la création de nouvelles.» Nous sommes heureux de voir cette institution-faite de l'agriculture vaudoise s'intéresser ainsi à la cause du crédit mutuel Raiffeisen.

\* On se souvient que la Confédération avait dû en son temps secourir la Banque populaire suisse trébuchante en souscrivant 50 millions de francs de parts sociales. La situation s'étant améliorée la Banque vient de restituer à la Confédération 10 millions sur cette participation. Le capital social de l'établissement est ainsi ramené à 80 millions de francs.

\* **La production agricole suisse en 1946** Le Secrétariat des paysans suisses a évalué, de façon provisoire, le rendement brut épuré de la production agricole suisse en 1946 à 2,085,2 millions de fr. (1,960,4 en 1945). Il y a augmentation de 124,8 millions de fr. ou 6,4 % par rapport à 1945. Le rendement du rendement brut épuré à 138 points, cet exercice (1940=100) — ce qui correspond à un accroissement de 1,5 % par rapport au rendement de 1944 — semble équivaloir à une amélioration du revenu nominal de l'agriculture par rapport à 1945, mais non pas par rapport à 1944.

\* **Genève.** — Le parti du travail a lancé une initiative populaire pour la création d'une Banque cantonale genevoise. Cette initiative a dépassé le nombre de 5000 signatures requis par la loi. Elle sera donc soumise au Grand Conseil.

\* **Tchécoslovaquie** Dès la libération, en mai 1945 on assiste au relèvement du mouvement coopératif qui se traduit par une augmentation du nombre des sociétés et des membres. En effet, au 31 décembre 1945, le nombre total des sociétés coopératives primaires en Bohême et Moravie était de 9664. Parmi ces coopératives, les plus nombreuses sont les coopératives agricoles: 7205 sociétés, avec 1,369,700 membres. Il y a 3810 coopératives de crédit mutuel.

## Un brin de cran... un point d'honneur

LETTRÉ OUVERTE A M. DUPONT,  
nouveau caissier

Mon ami, on ne s'avoue pas vaincu avant le combat. On n'implore pas le secours du dehors pour boucler les comptes annuels — que ce soit le premier ou le second bouclé — avant d'avoir tout essayé et produit l'effort maximum.

Vous vous êtes découragé prématurément, ne voyant que l'ensemble d'une grosse œuvre qui vous a épouvanté. Il ne fallait pas tout commencer à la fois, mais morceler le travail, procéder par parties brisées: compte de créanciers d'abord, puis débiteurs et enfin comptes courants. Ceci fait avec précision et preuves à l'appui, vous auriez alors vu Profits et Pertes et le Bilan se monter comme par enchantement.

Un extrait en main, vous deviez mettre parfaitement au point la première page, contrôlant minutieusement les additions et vous assurant surtout que la balance de vérification joue. Procédant ainsi méthodiquement, page après page, vous deviez dresser la récapitulation à la fin de l'extrait. Vous deviez alors constater que le total des soldes au 1er janvier correspond au total des soldes au 31 décembre figurant sur l'extrait respectif de l'année précédente. C'est la preuve qu'aucun compte ancien n'a été oublié en cours de route. Les données des autres colonnes de l'extrait devaient ensuite faire ressortir la concordance avec celles des rubriques respectives du journal.

Cette première étape mise au point, c'était une première victoire qui vous aurait donné l'enthousiasme à poursuivre la besogne. Extrait après extrait, vous auriez ainsi monté l'édifice, ayant constamment à vos côtés les auxiliaires indispensables, c'est-à-dire les extraits de l'année précédente qui devaient vous servir de modèles et le «Précis de comptabilité» ouvert à la page respective pour y trouver le complément utile d'instructions.

A propos de «Précis», ma petite enquête bien discrète m'a laissé l'impression que vous ne faisiez presque pas usage de ce vade-mecum du caissier. Croyez-moi bien, M. Dupont, ce manuel doit être votre livre de chevet qui vous initiera à votre tâche. Prenez-vous y comme chaque débutant, comme je l'ai fait moi-même. Oh! ce temps s'estompe déjà dans le lointain; mais il m'en souvient encore comme d'hier. Pendant au moins trois mois, journalièrement je l'ai mis sur le métier. Je l'ai parcouru, non pas comme on lit un roman-mais étudié de manière approfondie. Je me le suis assimilé, j'ai passé en revue toutes les opérations indiquées au journal-modèle avec leurs transcriptions sur les comptes

particuliers, procédant de même pour apprendre à établir chaque extrait. J'ai voulu en comprendre la «manique» et déceler tous les secrets de notre système de comptabilité.

Je me refuse à croire qu'il y ait de votre part insouciance, indolence ou incapacité, mais peut-être un manque de confiance en vous-même, un soupçon de timidité. Vous jouissez, j'en suis convaincu, d'une bonne instruction; vous disposez de talents certains. Avec un peu de zèle, mettez bravement votre bagage de connaissances en pratique. Vous vous apercevrez qu'il est suffisant mais qu'il demande toutefois d'être entretenu par vos lectures journalières.

Ceci dit encore, vous avez trop candidement supposé que «L'Union va faire les comptes des nouveaux caissiers». Au contraire, comme jeune gérant, vous devez avoir de l'honneur à cœur et chercher à vous signaler, à vous imposer précisément en «bouclant» seul et la première fois déjà. Que de jeunes gens comme vous, fils de paysans ou d'artisans, n'ayant fréquenté que l'école primaire du village, n'avons-nous pas eu l'occasion de féliciter pour l'excellent travail fourni dès le début. Ils ont fait montre de goût, de sens pratique, de la volonté d'apprendre et de se perfectionner, voulant se classer dans les rangs du personnel qualifié que l'on trouve à la tête de toutes nos Caisses. Vous serez de ceux-là, j'en suis sûr. Alors seulement vous aurez plaisir à remplir votre si belle mission.

Oui, l'Union est heureuse de prêter main forte. Elle ne ménage pas ses services, pour les boucléments également, mais ici lorsqu'il y a force majeure: maladie ou décès du caissier et que la personne capable ne se trouve pas à disposition pour faire le remplacement à pied levé.

Exceptionnellement, le reviseur va dépanner un jeune caissier, mais seulement lorsque celui-ci a tout tenté et que le délai pour la présentation du bilan expire. Alors le reviseur trouve les extraits bien montés, les intérêts calculés avec soin. Le débutant n'a abandonné qu'après avoir passé des heures, des veillées et plus encore, à dépister les erreurs. Cependant, les gueuses, qu'il croyait par moments avoir soulevées fuyaient toujours ensorcelées.

Le travail du reviseur ne consiste plus alors qu'à chercher attentivement comment se présente les erreurs et à en deviner les raisons. Rompu à cet exercice, à cette chasse, il a généralement tôt fait de découvrir le pot aux roses. Il en explique la cause au caissier émerveillé, parfois un peu confondu dans sa modestie, et qui jure qu'on ne l'y reprendra plus.

Il faut l'avouer, M. Dupont, vous avez trop vite jeté le manche après la cognée. Mais si la patience à redresser vos extraits, à détordre vos multiples erreurs est pour vous l'exemple du travail méthodique et si votre prochain bouclé se couronne par une réussite, alors mes efforts n'auront pas été vains et je n'aurai pas à les regretter.

J'entends déjà éclater votre joie. Lorsque le dernier chiffre du bilan aura joué, vous pourrez pousser un hurra de victoire. Vous aurez la satisfaction d'avoir surmonté toutes les difficultés, d'avoir pu présenter seul une œuvre finie. Votre légitime fierté vous donnera l'impression de vous être inscrit à l'actif des valeurs humaines.

A l'an prochain, cher M. Dupont! Bon courage et bon succès! Ne me privez surtout pas du bonheur de pouvoir vous féliciter. Avec mon message raiffeiseniste.

Votre tout dévoué.

Fx.

## Nouvelles du mouvement

### Le Raiffeisenisme en marche.

Le remarquable essor pris par le mouvement raiffeiseniste au cours des dernières années encourage toujours plus les communes rurales encore dépourvues de Caisses à s'assurer les bienfaits d'une semblable institution. C'est ainsi que l'année 1946 a vu un nombre record de 34 fondations. Et 1947 débute sous des auspices favorables, puisqu'une nouvelle Caisse s'est déjà constituée le 18 janvier à Fey dans le canton de Vaud. L'Union a comme d'ordinaire prêté son concours pour la conférence d'orientation et ensuite pour l'assemblée de constitution définitive. Le comité de direction est présidé par M. Alfred Jaunin, député, le conseil de surveillance par M. Marc Bovay et M. Roulin André fonctionnera comme caissier. Nous félicitons ce beau village du gros de Vaud de son esprit d'initiative et de solidarité agissante et souhaitons à cette Caisse benjamine une activité féconde.

### Dans les Fédérations de la Suisse alémanique.

La Fédération des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais a tenu son assemblée générale annuelle le 19 décembre 1946 à Brigue. 70 délégués accourus des villages montagnards les plus reculés y portaient présence. La Fédération groupe 53 Caisses avec 4000 sociétaires et 1100 déposants d'épargne; la somme totale des bilans est de Fr 23 millions avec Fr. 684,000 de réserves. L'assemblée a entendu un suggestif rapport du président, M. Blötzer, directeur de l'Ecole d'agriculture de Viège, ainsi que des exposés de circonstance des représentants de l'Union suisse. Le projet de nouveaux statuts-type des Caisses Raiffeisen a été admis en principe, ce qui est de bonne augure pour leur adoption définitive par le prochain congrès de l'Union.

### In memoriam.

**Chamoson** (Valais). — La Caisse Raiffeisen de Chamoson, vient de perdre en l'espace de quelques semaines deux de ses membres les plus dévoués

Ce fut tout d'abord, M. Jules Farquet, premier président du Comité de direction. Retraité du Département fédéral des Finances, au lieu de jouir tranquillement d'un repos bien mérité, M. Farquet, avec quelques amis, créa le mouvement raiffeiseniste dans sa chère commune et lui consacra dix années de son allègre vieillesse.

Homme intègre, foncièrement chrétien, alliant habilement la bonne humeur et la droiture, M. Farquet inspirait confiance. Ses rapports à l'Assemblée générale annuelle, toujours très clairs et parsemés de pointes d'humour avaient le don de plaire. Ami personnel du distingué président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais Romand, M. Farquet fit également partie de cette association. Le défunt laisse un bel exemple de chrétien à la foi solide, de raiffeiseniste convaincu et d'homme loyal et dévoué.

Moins de deux mois après ce décès, la Caisse doit déplorer la perte du Président du Conseil de Surveillance, M. Camille Martin, ancien conseiller. Membre fondateur, ce dernier s'était donné tout entier à la Caisse. Dans l'importante fonction présidentielle, M. Martin eut l'occasion de mettre au service de la Caisse ses qualités. Terrien dans le plein sens du terme, homme clairvoyant, serviable, sobre en paroles, mais esprit réfléchi, M. Martin donna géné-

reusement tout son cœur ainsi que sa précieuse expérience à la Caisse.

Les mutualistes de Chamoson conserveront fidèlement le souvenir des beaux exemples laissés par leurs deux présidents.

## Extrait des délibérations

### des séances des Conseils de l'Union des 20 et 21 janvier 1947

1. Les conditions d'adhésion étant toutes remplies les Caisses suivantes, récemment fondées, sont admises dans l'Union :

*Leissigen* (Berne)

*Gy* (Genève)

*Savognin, Siat et Lenzerheide* (Grisons)

*Fey* (Vaud)

*Bister-Filet* (Valais).

A l'exception de Fey, constituée en 1947, ces nouvelles Caisses ont été immatriculées en 1946 encore.

*L'Union compte ainsi actuellement 839 Caisses affiliées.*

2. Après étude des motifs à l'appui, les Conseils donnent leur approbation à 33 crédits spéciaux à des Caisses affiliées, portant sur une somme globale de Fr. 2,916,500. On constate que pour satisfaire aux besoins accumulés dans nos campagnes, les Caisses recourent présentement dans une mesure plus forte que par le passé, au crédit de l'Union.

3. La Direction de la Caisse centrale soumet les comptes annuels de 1946 (44<sup>me</sup> exercice) et présente un rapport de gestion circonstancié.

Les Caisses parvenant maintenant à mieux utiliser les capitaux disponibles dans leur circonscription coopérative, le bilan a fléchi de 208,3 à 203,7 millions de francs. Donnée en forme simple, le mouvement d'affaires a été de Fr. 958,6 millions (925 millions l'année précédente). Après la couverture des frais généraux de Fr. 762,711.18 (dont Fr. 200,000 d'impôts) en chiffre absolu ou de 0,37% en chiffre proportionnel au bilan, l'excédent de l'exercice est de Fr. 579,918.40.

Il sera proposé à l'assemblée des délégués d'utiliser ce bénéfice de la façon suivante : Fr 269,920 pour le paiement d'un intérêt de 4% aux parts sociales, Fr. 300,000 (l'année précédente Fr. 250,000) comme attribution au fonds de réserve, le solde étant reporté à compte nouveau.

4. Les Conseils entendent un exposé du président du Conseil de surveillance sur le résultat des révisions intermédiaires que cet organe de contrôle a opérées, en partie à l'improviste, en 1946.

5. Le rapport de la Société fiduciaire

*Revisa* sur les révisions partielles exécutées en cours d'année fait également l'objet d'une étude spéciale. Il est pris acte avec satisfaction du jugement favorable porté sur l'Union par cet organe professionnel neutre.

6. La Direction de l'Office de revision de l'Union présente un substantiel exposé sur l'activité générale de revision et sur la situation des Caisses affiliées.

L'activité de fondation a été particulièrement vive partout l'an dernier et l'effectif des Caisses a augmenté de 33 unités. Le développement a été en général inférieur à celui enregistré l'année précédente; on peut toutefois supputer une nouvelle augmentation des dépôts de 5% environ, de sorte que la somme globale des bilans atteindra sans doute 750 millions. Les bénéfiques, en général favorables, porteront certainement les réserves à près de 30 millions. Toutes les Caisses affiliées ont subi la revision prescrite par la loi sur les banques. D'une manière générale, le mouvement Raiffeisen suisse a déployé une féconde activité, renforcé manifestement sa situation interne et réalisé de nouveaux et réjouissants progrès.

7. Le compte d'exploitation de la Caisse de retraite donne Fr. 120,178.50 aux recettes et Fr. 8,151.70 aux dépenses. Cette institution sociale de l'Union dispose d'une fortune de Fr. 1,087,783.55 qui assure une couverture technique intégrale des prestations.

8. L'approbation d'usage est donnée aux nouveaux statuts de la Fédération des Caisses Raiffeisen thurgovienne.

9. Les reviseurs F. Aeschlimann, F. Schmid et Dr A. Edelman sont promus fondés de pouvoir.

10. Le projet de nouveaux statuts-type de la Caisse Raiffeisen a déjà été examiné et admis en principe au cours de l'année précédente par 14 fédérations cantonales. Une dernière mise au point de détail interviendra encore et le projet définitif sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués de l'Union.

11. Il est prévu que le congrès de l'Union aura lieu cette année en Suisse romande. Le Conseil d'administration en fixera ultérieurement le lieu et la date.

12. La Commission de direction du Conseil d'Administration fait rapport sur son activité. Au cours de 3 séances elle a examiné 194 demandes de crédit, pour un montant global de Fr. 5,664,579.—

13. Les Conseils prennent acte avec satisfaction de la solution donnée

par la Commission fédérale des banques à la question des fonds propres.

14. Quelques *rapports de revision* de Caisses affiliées faisant l'objet de remarques spéciales sont étudiés par les Conseils qui ratifient les mesures prises dans chaque cas particulier.

### Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les caissiers que les comptes et le bilan de 1946 doivent être adressés à l'Union pour le

**1er mars au plus tard.**

A cette occasion l'Union examine si les comptes sont techniquement bien dressés, s'ils ne présentent pas d'anomalies comptables et prend toutes les données utiles pour les publications et statistiques officielles.

Le *retour des comptes* intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 jours, *toujours dans l'ordre de leur arrivée*. Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler plus de 830 comptes en un mois et demi à peine — nous prions instamment les caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes 2 ou 3 jours seulement avant l'assemblée générale en réclamant le renvoi par retour du courrier.

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars sont instamment priées d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

### La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

#### Due parole sull'assemblea generale.

E' ormai ritornato il tempo in cui tanto lo zelante cassiere quanto il coscienzoso comitato di direzione riprendono attivamente i lavori preparativi per la assemblea generale.

Gli organi dirigenti si daranno ogni pena per dimostrare il risultato di un'ottima amministrazione. L'assemblea generale, se studiata in ogni suo particolare, risulterà senz'altro interessante e lascerà una impressione di ammirazione e simpatia a favore della Cassa rurale.

Solo la buona riuscita darà la sperata soddisfazione agli organizzatori e partecipanti; solo l'ottimo successo saprà creare quella indispensabile e caratteristica atmosfera di spontanea collaborazione.

Approvati i conti, sia dai comitati, sia dall'Unione Centrale, si penserà alla redazione dell'ordine del giorno, che potrà essere come il seguente:

1. Saluto del presidente del comitato di direzione

### Mutations dans la liste des Caisses affiliées en 1946

CANTONS	Nombre fin 1945	Entrées 1946	Sorties 1946	Nombre fin 1946	Noms des nouvelles Caisses
Appenzell R.E.	3			3	
Appenzell R.I.	2			2	
Argovie	85	5		90	Mumpf, Niederwil, Obermumpf, Rümikon, Wislikofen
Bâle-Campagne	12	1		13	Rümlingen
Berne					
Oberland	46	1		47	Leissigen
Jura	49 95	3		52 99	Courgenay, Miécourt, Mont-Soleil
Fribourg					
allemand	14			14	
romand	49 63			49 63	
Genève	34	1		35	Gy
Glaris	1			1	
Grisons	38	10	1	47	Alvaschein, Danis-Tavanasa, Dardin, Lenzerheide, Luzein, San-Carlo Savognin, Seewis, Siat, Waltensburg/Vuorz. <b>Sortie:</b> Maienfeld
Lucerne	33	1		34	Richental
Neuchâtel	25			25	
Nidwald	4			4	
Obwald	4			4	
Saint-Gall	75	2		77	Diepoldsau, Kriessern
Schaffhouse	3			3	
Schwytz	12	1		13	Feusisberg-Schindellegi
Soleure	65	1		66	Kienberg
Tessin	9	1		10	San Antonio
Thurgovie	42			42	
Uri	16	1		17	Seelisberg
Valais					
allemand	53	1		54	Bister-Filet
romand	61 114	1		62 116	Mollens
Vaud	55	2		57	St-Légier, Villeneuve
Zoug	7	1		8	Neuheim
Zurich	8	1		9	Embrach
<b>Totaux</b>	<b>805</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>838</b>	

Des nouvelles Caisses, 19 sont en Suisse allemande, 7 en Suisse romande, 6 en Suisse romanche et 2 en Suisse italienne.

Ces 838 Caisses se répartissent comme suit: Suisse allemande, 523; Suisse française, 279; Suisse romanche, 25; Suisse italienne, 11.

- Nomina degli scrutatori
- Verbale dell'ultima assemblea
- Resoconto d'esercizio; delucidazioni:
  - rapporto del comitato di direzione (presidente)
  - rapporto del cassiere
- Rapporto del consiglio di sorveglianza
- Deliberazioni sui conti annuali e sul bilancio
- Nomine (eventuali)
- Diversi
- Pagamento dell'interesse sulla quota sociale.

Qualora le condizioni finanziarie della Cassa lo permettano si potrà inviare ad ogni socio, unitamente alle trattande, anche una copia del conto annuale e bilancio. Per una riproduzione degli stessi si potrà senz'altro ricorrere ai servizi dell'Unione Centrale.

Frattanto i presidenti dei comitati presenteranno i loro **rapporti scritti**. E' indispen-

sabile prestare ad essi la massima attenzione; solo così si saprà dare all'assemblea quel certo qual senso di significativo, di imponente, che distingue l'assemblea generale della Cassa Raiffeisen.

Per raggiungere questo punto necessita però sacrificio e volontà.

I rapporti saranno redatti come alle circolari inviate.

L'assemblea dovrà tenersi, se possibile, in un locale sufficientemente riscaldato, con possibilità di sedersi.

Nel determinare il giorno e l'ora della convocazione si avrà riguardo alle particolari situazioni dei membri.

Il presidente, nel suo saluto d'apertura, darà il benvenuto ai presenti, particolarmente ai nuovi soci ed agli ospiti e rivolgerà un deferente pensiero ai deceduti.

In seguito rende noto la lista delle trattande.

Nessuna rappresentanza sarà ammessa,



eccezione fatta per le persone giuridiche e le successioni ereditarie.

La partecipazione è obbligatoria; ogni assente ingiustificato dovrà pagare la multa statutaria, che è al minimo di franchi 1.—.

La lettura del protocollo non dà in generale motivo a discussione; ciononostante il presidente dovrà dare l'occasione di esprimere il proprio parere al riguardo.

In seguito si leggeranno i diversi rapporti con successiva discussione per passare poi alla votazione ed all'accettazione del conto annuale e del bilancio. Si terminerà l'assemblea con due parole di ringraziamento e un invito caloroso per un'ulteriore attiva collaborazione.

Queste semplici ma significative riunioni di tutti i ceti della popolazione rurale.

senza distinzioni di classe, di idea politica o confessionale, contribuiscono senz'altro ad una sempre più stretta e fruttuosa collaborazione fra gli abitanti del comune.

Così organizzate e seriamente dirette, le assemblee sapranno provare una volta di più la ragion d'essere delle Casse rurali e del movimento Raiffeisenista, quale opera prettamente sociale.

Un'assemblea portata così a buon porto, troverà senz'altro degno rilievo anche nella stampa locale.

\* \* \*

#### INVIO DEI CONTI ANNUALI ALL'UNIONE CENTRALE.

Ci permettiamo ricordare ai signori casieri che i conti annuali dovranno essere

inviati all'Unione Centrale entro il

**1 marzo al più tardi.**

In questa occasione l'Unione esamina se i conti sono formalmente redatti come prescritto e siano così atti alle pubblicazioni e statistiche ufficiali.

Il rinvio dei conti avverrà nel più breve tempo possibile, generalmente entro 5 giorni.

**Le Casse che dovessero incontrare difficoltà nella redazione dei conti e che non dovessero poter inviarli entro il 1 marzo p.v. dovranno darne tempestiva comunicazione all'Unione.**

**Rédaction :**

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

## Union suisse des Caisses de crédit mutuel

(Système Raiffeisen)

### Actif

### Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1946

### Passif

	Fr.	
Caisse		
a) Espèces	2,759,222.31	
b) Virements B.N.S.	4,179,469.98	
c) Chèques postaux	934,232.64	7,872,924.93
Coupons		38,181.95
Avoirs en banques à vue		410,060.69
Crédits aux Caisses affiliées		17,986,629.25
Portefeuille des effets		2,673,289.30
Comptes courants débiteurs sans garantie spéciale (Fédérations de coopératives agricoles)		1,130,739.—
Comptes courants débiteurs gagés (dont Fr. 1,950,754.90 garantis par hyp.)		3,798,845.15
Avances et prêts à terme gagés (dont Fr. 1,508,378.25 avec garantie hyp.)		2,098,816.70
Avances en comptes courants et prêts aux corporations de droit public		13,619,624.15
Placements hypothécaires		52,519,630.89
Fonds publics et titres		99,925,103.84
Immeubles (Bâtiment de l'Union, estimation fiscale Fr. 368,400.—)		140,000.—
Autres postes de l'actif		
a) Mobilier	1.—	
b) Intérêts courus	1,451,742.32	1,451,743.32
		<u>203,665,589.17</u>

	Fr.	
Engagements en banque à vue		1,409,521.80
Avoirs des Caisses affiliées		
a) à vue	35,241,219.—	
b) à terme	135,499,750.—	170,740,969.—
Autres créances à vue		6,794,802.83
Caisse d'épargne		6,933,613.89
Comptes de dépôts		1,531,370.—
Obligations		5,729,000.—
Emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage		500,000.—
Chèques et dispositions à court terme		45,684.—
Autres postes du passif		
a) Coupons d'obligations	38,448.20	
b) Int. parts sociales	269,920.—	
c) Pertes et profits	9,998.40	
d) Intérêts courus etc.	12,261.05	330,627.65
Fonds propres		
a) Parts sociales versées *7,000,000.—		
b) Réserves	2,650,000.—	9,650,000.—
		<u>203,665,589.17</u>

\* avec Fr. 7,000,000.— obligation d'effectuer des versements complémentaires conformément à l'art. 9 des statuts et en tenant compte des réserves, le capital total de garantie s'élève à Fr. 16,650,000.—.

Propositions concernant la

#### Répartition du bénéfice disponible

Intérêts aux parts sociales : 4 % de Fr. 6,748,000.— *	Fr 269,920.—
Versement au fonds de réserve	» 300,000.—
Report à compte nouveau	» 9,998.40
	<u>Fr. 579,918.40</u>

\* Les autres Fr. 252,000.— qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1946 et ne touchent par conséquent pas d'intérêt pour cet exercice.